



## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°970-10-23

**OBJET : Validation du Pacte de cohérence régional et territorial avant adoption**

### MEMBRES

- EN EXERCICE : 13  
PRESENTS : 6  
POUVOIRS : 3

### VOTES

- VOIX : 9  
POUR : 9  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre à quinze heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Locminé dans les locaux de Centre Morbihan Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET.

Étaient présents : Stéphane HAMON ; Joseph LE BOUEDEC ; Bernard LE BRETON ; Henri LE CORF ; Guénaël ROBIN ; Claude VIET

Étaient excusés : Daniel AUDO ; Laurent GANIVET ; Michel JARNIGON ; Benoît ROLLAND ; Sylvette LE STRAT ; Michel POURCHASSE ; Pascal ROSELIER

Pouvoirs : Michel POURCHASSE a donné pouvoir à Claude VIET ; Pascal ROSELIER a donné pouvoir à Claude VIET ; Benoît ROLLAND a donné pouvoir à Stéphane HAMON

Autres personnes : Francis MORIN ; Romain LEURETTE ; Martine MOREL ; Yann DUGENET

Secrétaire de séance : Stéphane HAMON

Date des convocations : 13 octobre 2023

### Exposé des motifs

Le pays de Pontivy a élaboré, à la demande de la Région Bretagne, un document cadre pour la période 2023-2027 afin d'identifier les priorités du territoire et les possibles synergies avec la Région Bretagne et de territorialiser les politiques régionales.

Ce cadre de référence liste les priorités de développement sous forme d'axe :

- AXE 1 : Un territoire tourné vers l'économie
- AXE 2 : Un territoire engagé pour une mobilité durable
- AXE 3 : Un territoire acteur des transitions
- AXE 4 : Un territoire conscient des enjeux liés à l'habitat
- AXE 5 : Un territoire au cadre de vie attractif

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°932-06-22 du 22 mois 2022 relative au périmètre du PCRT à l'échelle du SCOT du pays de Pontivy

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- Valide le contenu du Pacte de cohérence régional et territorial
- Autorise le président à signer le document

Fait à Locminé,  
Le 20 octobre 2023  
Le Président,  
Claude VIET

